

LE PROGRAMME CLAIR POUR LES NULS

Le Gouvernement et le Ministère de l'Education Nationale n'ont pas fait de grande publicité, mais s'appêtent à imposer leur réforme des collèges en commençant par les établissements dits « difficiles ».

Le projet CLAIR est destiné par le ministre à remplacer les cinq dispositifs d'Education Prioritaire superposés existants. La volonté de simplification administrative cache, comme dans les autres administrations, soumises à des fusions et restructurations depuis le lancement de la Révision Générale des Politiques Publiques, une volonté de restriction budgétaire.

L'argument principal du nouveau projet est de libérer les établissements difficiles de certains carcans pour permettre l'innovation : être plus souple sur les objectifs des programmes et les heures d'enseignement – avec le socle commun comme minimum obligatoire, permettre aux chefs d'établissement de recruter directement des enseignants volontaires, voire pouvoir adapter les rythmes scolaires et les matières suivies par chacun des élèves afin de personnaliser leurs parcours.

A priori, on pourrait trouver cela louable, sauf que cela pose trois problèmes :

- d'abord, **l'illusion qu'une dérégulation dérogatoire permettrait l'innovation...sans moyens supplémentaires.** Les établissements ambition-réussite passés en CLAIR risquent même, si l'on suit la logique exprimée par le ministre de remplacement des anciens dispositifs, de perdre leurs heures ambition-réussite. L'innovation n'est possible que si l'on a du temps pour y travailler, en concertation entre enseignants et devant les élèves, moins d'élèves par collège et moins d'élèves par classe, et des moyens matériels dignes. Le décret instituant CLAIR évite soigneusement le sujet : rien n'est prévu en termes de moyens. Il manque le E d'Economie à CLAIR !

- **l'adaptation des objectifs (et non pas des moyens comme c'était le cas jusqu'à présent) qu'on assigne aux élèves détruit un des principes de l'Education Nationale** : l'égalité de tous sur tout le territoire, et l'égalité des chances. C'est le problème du socle commun : il a soi-disant été institué pour tous les élèves de France et de Navarre par la loi Fillon en 2005. Le voilà aujourd'hui utilisé comme objectif prioritaire (voire unique) dans les futurs établissements CLAIR – le discours de Châtel insiste bien lourdement là-dessus – alors qu'il n'est qu'une formalité dans les autres établissements. Deux conséquences néfastes : d'abord, on entérine le fait que les élèves des établissements dits « difficiles » ne pourront pas aller bien loin et on rabaisse les « exigences ».

Le socle commun pourra également servir d'alibi pour supprimer certains enseignements considérés comme optionnels, ou pire, transversaux (ce qui veut dire en fait que n'importe qui peut les enseigner, ce n'est pas grave...) par la loi Fillon de 2005 : l'histoire-géographie se voit noyée pêle-mêle avec la « culture humaniste », et la musique ou les arts plastiques versées dans l'innovation transversale d' « Histoire des arts », sorte de mini-oral organisé dans chaque établissement, obligatoire pour l'obtention du brevet. Là encore, laisser passer une législation qui permet la déréglementation du système est très dangereux

La conclusion – a priori téléphonée - du discours de Châtel se fait **l'écho des mesures d'assouplissement de la carte scolaire** en vigueur depuis quelques rentrées : il s'agit de tirer de ces établissements les élèves les plus méritants, en orientant les autres vers la voie professionnelle. Sarkozy disait en 2007 vouloir « dresser le bilan des ZEP » : le ministère constate un échec, abandonne ses objectifs et, faute d'y mettre réellement les moyens depuis des années, entérine une école à deux vitesses.

- **le recrutement d'enseignants sur proposition du chef d'établissement** (avec lettre de mission comprenant des objectifs) s'accompagne de la **création d'un statut intermédiaire de professeurs** : les préfets des études. Outre le terme malheureux, très connoté, on se demande encore si ce poste sera celui d'un professeur : la liste de leurs missions possibles est longue d'une page, empiète sur a peu près toutes les autres fonctions de l'établissement et notamment le CPE, et est annoncée comme un tremplin vers la carrière de chef d'établissement (avec avantages spécifiques à la clef : prime, facilités de carrière, voire logement de fonction). Le préfet des études, nous dit Châtel, fait partie de l'équipe de direction et a vocation à être un adjoint pédagogique au chef d'établissement.

On imagine donc **les conséquences néfastes de ce délire managérial** : fin de l'égalité qui régnait entre les enseignants – principe déjà mis à mal par Ambition-réussite et ses professeurs-référents, pressions diverses dues à l'obligation de résultat. Ces pressions seront renforcées par la prépondérance du chef d'établissement sur

le choix de ses enseignants et la réforme de la notation des fonctionnaires, attendue pour 2012, dont on connaît déjà la nature.

On voit donc que passés les arguments de façade, le programme CLAIR n'obéit à rien d'autres qu'aux principes qui animent le gouvernement actuel : économie sur les services publics, libéralisation, dérégulation, début de privatisation sans prononcer ce mot grossier – comme avec la Poste. Les mêmes types de mesures (avec les mêmes arguments : réussite, innovation, libération des énergies pour faire avancer l'entreprise... pardon, l'école) ont été appliquées...en 1995, à France Télécom, passée en 15 ans d'un service public et bien national à une entreprise privée commerciale.

CLAIR est un premier pas vers une forme de privatisation du service public d'Education Nationale ; **et il s'agit d'un premier pas à marche forcée qui va bientôt concerner tous les collèges.**

Cette année, 105 établissements de France ont été désignés pour « expérimenter » les mesures du décret. Cette expérimentation n'en est pas une : le décret stipule qu'une évaluation du projet sera faite au début de l'année 2011, soit six mois au mieux après la rentrée : on n'a même pas fini une année scolaire que l'on va déjà dire si ça marche ou pas ; quelle efficacité ! Il est évident que le ministère se fiche pas mal de l'avis des personnels. Le discours de Châtel comme le décret sont limpides : il s'agira **avant le rentrée prochaine de décider, au vu du bilan, des « modalités de l'extension du projet CLAIR »**. Le rapport du Haut Conseil de l'Education, organe consultatif nommé par l'exécutif et les Assemblées, daté d'octobre 2010, est encore plus direct : il constate que les principales mesures du projet CLAIR, et notamment la latitude de recrutement laissée aux chefs d'établissement, sont intéressantes, et devraient être appliquées à l'ensemble des établissements au niveau collège, pour plus d'efficacité : ou comment annoncer un résultat avant de l'avoir...

A cela s'ajoute **l'évaluationnisme aigüe qui touche l'Education Nationale et transforme le sens de notre mission d'enseignants**. Le livret de compétences, généralisé cette année au niveau troisième, pose d'évidents problèmes dénoncés par les syndicats depuis son instauration en 2006, dans la foulée du socle commun. Les deux précédents ministres, De Robien et Darcos, l'avaient d'ailleurs quasiment mis à l'écart, sans le dire. Il fait son retour en force, et à toute vitesse. Sa dangerosité sera particulièrement visible dans les établissements difficiles. Outre la nature douteuse de certains items des rubriques à caractère social ou civique, évaluant des attitudes et des comportements, on devine à quels dangers on s'expose en lisant le député UMP Groperrin, chargé cette année d'un imposant rapport sur le socle commun et le livret de compétences. On apprend de sa plume, au détour d'une page, que ces deux outils pourront servir de mesure pour « évaluer le degré d'intégration des élèves issus de l'immigration » à la culture française. Est-ce là la mission des enseignants ? Doivent-ils renseigner un livret qui pourra être utilisé à des fins discriminatoires ?

Il est évident que le système actuel, et particulièrement au niveau collège, est sclérosé et inefficace. Cela est dû à des raisons structurelles, mais surtout au fait que les moyens mis en œuvre par le ministère ne sont pas à la hauteur des problèmes posés dans l'Education Nationale, particulièrement en ZEP.

A ce projet de dérèglementation de l'Education Nationale, il va être nécessaire d'opposer encore et encore **les seules revendications qui valent** : pour mieux enseigner, et faire progresser les élèves, il n'y a pas de miracle. Il faut :

- **des établissements à taille humaine**
- **un encadrement nombreux et sans statut de plus en plus précarisé dans les vies scolaires**
- **une formation initiale et continue solide pour les enseignants**
- **des classes à effectifs réduits pour pouvoir s'occuper de chacun**
- **un temps de travail effectif qui n'augmente pas sans cesse pour combler les suppressions de postes ou les missions, pas toujours légitimes, qu'on ajoute aux personnels.**
- **et des conditions de travail correctes, pour les enseignants comme pour les élèves.**

A ce jour, les dotations du Ministère ne sont pas à la hauteur des difficultés que nous rencontrons.